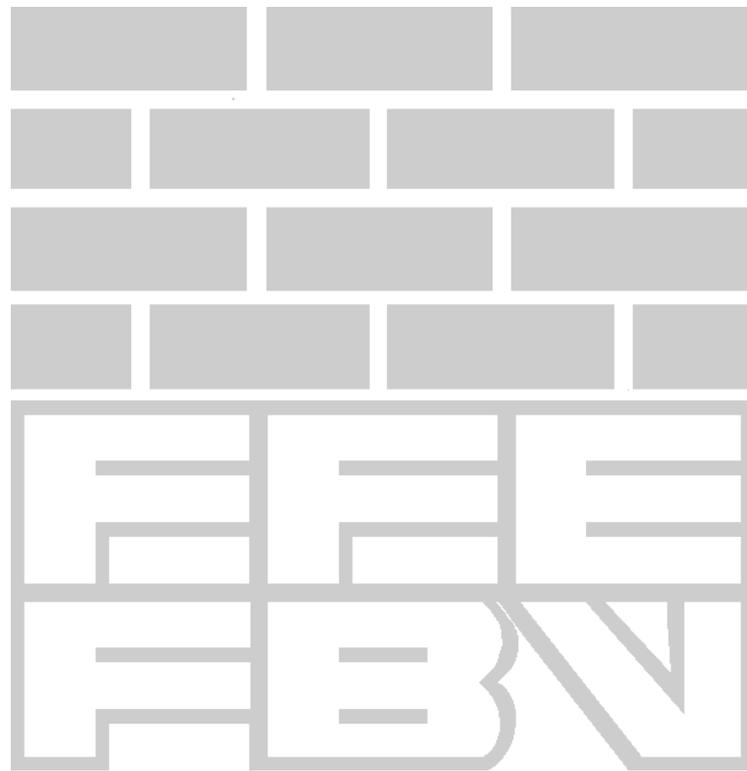


FEDERATION FRIBOURGEOISE DES ENTREPRENEURS  
FREIBURGISCHER BAUMEISTERVERBAND

2006



Givisiez, le 15 mai 2007



# SOMMAIRE / INHALTSVERZEICHNIS

<i>Document / Dokument</i>	<i>Page / Seite</i>
<i>Rapport du Président - Rapport des Präsidenten</i>	<b>3</b>
<i>Séances et délégations</i>	<b>6</b>
<i>Activités spéciales</i>	<b>9</b>
<i>Sortie des membres</i>	<b>11</b>
<i>Assemblées de la Fédération</i>	<b>12</b>
<i>Rencontres avec les autorités</i>	<b>13</b>
<i>Site Internet de la FFE</i>	<b>14</b>
<i>Mutations des membres</i>	<b>15</b>
<i>Commissions et représentations</i>	<b>16</b>
<i>Organigramme de la Fédération</i>	<b>21</b>
<i>Formation professionnelle</i>	<b>22</b>
<i>Secrétariats gérés par la FFE</i>	<b>25</b>
<i>Statistiques / Statistiken</i>	<b>33</b>
<i>Le mot du Manager</i>	<b>35</b>
<i>Das Wort des Managers</i>	<b>36</b>
<i>Annexes au rapport annuel</i>	<b>37</b>
<ul style="list-style-type: none"><li><i>Liste des membres du Comité</i></li><li><i>Liste des membres de la FFE</i></li><li><i>Liste des membres honoraires</i></li><li><i>Liste des membres vétérans</i></li></ul>	



# RAPPORT DU PRESIDENT

**Chers collègues, chers collaboratrices et collaborateurs, chers amis de la construction,**



Deux-mille-six était de bonne cuvée sans pour autant parler de surchauffe ou de boom de la construction comme souvent relaté à tort par les médias. Certes, l'attrait à la propriété a animé les envies des Suisses, aidés en cela par un taux d'intérêt des plus attractifs. Seule la construction quelque peu effrénée de villas pouvait laisser croire à une « déferlante » de la construction.

*Zweitausendsechs war ein guter Jahrgang, obwohl man nicht von einer Überhitzung oder von einem Boom im Bauwesen sprechen kann, auch wenn die Medien dies häufig fälschlicherweise melden. Gewiss hat der Anreiz eines Eigenheims den Schweizern Lust gemacht, die mit attraktiven Zinssätzen noch verstärkt wurde. Nur der etwas ungezügelter Häuserbau liess auf eine « Steigerung » im Bauwesen schliessen.*

Le sablier de 2007 a déjà écoulé la moitié de son sable, que dire de ce début d'année atypique et un peu inquiétant. La neige ne s'est pas présentée aux portes de l'hiver. Le soleil et la chaleur ont surpris le mois d'avril comme un mois de plein été. Le réchauffement de la planète s'est-il accéléré ou bien s'agit-il de mouvement cyclique de notre bonne vieille terre ? Le monde de la construction s'est vu aussi bouleversé par ce phénomène.

En effet, la traditionnelle pose hivernale n'a pas eu lieu pour les révisions de notre inventaire et l'archivage des dossiers terminés, accumulés sur les bureaux des conducteurs de travaux.

Le chiffre d'affaires généralement acquis pour l'hiver et le début du printemps a fondu sans l'aide du froid dès les deux premiers mois de l'année. Superbe, me direz-vous ! Les chantiers tournent à plein régime. La météo est avec nous. Eh oui, c'est une très bonne chose mais la médaille a toujours un revers. Cette recrudescence de travail n'a pas été suivie par la planification de nouveaux objets, l'octroi de permis de construire ou la mise en route de chantiers habituellement prévus pour le printemps. En conséquence, le carnet de commande se vide à la vitesse d'un train à grand vitesse sur la 3<sup>e</sup> voie Lausanne – Genève et la prospection des entreprises s'activent.

Ceci est tout à fait normal mais les demandes d'offres de ce début d'année se font rares et le niveau des prix offerts reprend une descente abyssale. Ceci est particulièrement inquiétant. Si nos sociétés ont gagné en rentabilité et en performance technique, maîtrisant ainsi leur coût de rentabilité et d'inventaire, elles ne peuvent par contre pas maîtriser et contenir les coûts des matériaux, principalement les matériaux ferreux et liés au pétrole.

Cela devrait en principe augmenter le calcul des coûts de production de nos offres !

Alors attention, le travail est là ou en passe d'arriver... Restons prudents et raisonnables. Quelqu'un a dit « c'est moi qui suis responsable de ma santé et non mon médecin ». De même, l'entreprise reste responsable de ses prix offerts et non le maître d'ouvrage. Il en va de la crédibilité de notre profession. Comment un mandataire ou un maître d'ouvrage peut-il comprendre que pour une même offre avec le même cahier des charges, les prix de soumission passent du simple au double. Quid ?

## **Un souci récurrent**

Les délais de permis de construire, les oppositions, les décisions tardives des maîtres d'ouvrage prennent toujours plus de temps et ceci au détriment de l'art de construire.

Les délais d'exécution sont toujours plus courts, les planifications et les plans de détail ne sont pas terminés que le chantier démarre, de plus en plus sans temps de préparation pour les maîtres d'état.



On parle de qualité de construction, de soins des détails, de réductions sonores, de qualité de l'air, de filtres à particules pour combattre les émissions de CO<sub>2</sub>, d'économie d'énergie, de tri des matériaux et j'en passe... Tout cela est louable et nécessaire mais ....

Si l'on réfléchit un instant, un chantier peu ou pas planifié et préparé, les professionnels en font tous les jours l'expérience, provoque de nombreux inconvénients :

- perte de temps sur le chantier
- transports complémentaires pour modifications de matériaux
- voyage du personnel en camionnette pour aller chercher du matériel non prévu
- montages, démontages et remontages de maçonnerie après modifications de détails techniques
- forages d'ouverture à la place de réservation simple lors de la construction
- etc...

Cela correspond-il à ces critères d'économie et d'écologie tant recherchés ?

### **Eine wiederkehrende Sorge**

*Fristen für die Baubewilligung, Oppositionen und verspätete Entscheidungen der Bauherrschaft nehmen immer mehr Zeit auf Kosten der Baukunst in Anspruch.*

*Die Ausführungsfristen werden immer kürzer, die Planungen und Detailpläne sind noch nicht fertig gestellt, wenn mit der Baustelle begonnen wird, und zwar immer häufiger ohne Vorbereitungszeit für die Berufsleute.*

*Man spricht von Bauqualität, von Liebe zum Detail, von Reduktion der Lärmbelastung, von Luftqualität, von Partikelfilter zur Bekämpfung der CO<sub>2</sub>-Emission, von Energieeinsparung, von Materialsortierung, und von vielem mehr... Das alles ist lobenswert und notwendig, aber, ....*

*Wenn man einen Moment lang überlegt, führt eine wenig oder nicht geplante und vorbereitete Baustelle zu zahlreichen Nachteilen. Die Berufsleute erfahren dies täglich:*

- Zeitverlust auf der Baustelle
- Zusätzliche Transporte zur Materialabänderung
- Personalfahrten im Kleinlastwagen, um nicht vorgesehene Material zu holen
- Aufbau, Abbau und Wiederaufbau von Mauerwerken infolge von Änderungen der technischen Details
- Bohrungen von Öffnungen, anstelle einfacher Vormerkungen in der Bauphase
- usw...

*Entspricht dies den dermassen gesuchten Einsparungs- und Ökologiekriterien?*

### **Le dialogue entre constructeurs**

Je suis convaincu que pour l'amélioration de l'art de construire au sens large du terme, la collaboration entre tous les partenaires de la construction doit être provoquée. Le dialogue dans la création, la conception et l'utilisation d'un ouvrage est indispensable. L'école d'ingénieurs de Fribourg sous l'impulsion de ces professeurs l'a bien compris en introduisant l'année scolaire



relations avec les instances politiques, à l'éternel souci des marchés publics, à la promotion de notre métier et à la coopération avec les autres sections romandes.

*Nach einem Jahr als Präsident stellt sich unweigerlich heraus, dass das Leben des Freiburgischen Baumeisterverbandes sehr intensiv ist.*

*Zahlreiche Personen geben – häufig im Hintergrund – etwas von ihrer Zeit ab, von ihren Kenntnissen und von ihrer Erfahrung zu Gunsten der Berufsbildung, des Unterrichts, der Vertretung, des Betriebs und des Interessenschutzes der Mitglieder unseres Verbandes. Danken wir ihnen dafür ganz herzlich.*

*Dennoch bleiben die Herausforderungen gross, und Ihr Vorstand kümmert sich darum. Ich denke vor allem an die Zusammenarbeit mit der Kantonalen Bauwirtschaftskonferenz, an die Beziehungen mit den politischen Instanzen, an die ewige Sorge der öffentlichen Aufträge, an die Förderung unseres Berufs und an die Zusammenarbeit mit den anderen Sektionen der Westschweiz.*

Merci à nos membres pour leur fidélité et leur esprit d'entrepreneur.

**Jean-Luc Schouwey**



# SEANCES ET DELEGATIONS

Si la vie d'une association se mesure en fonction du nombre de séances ou de manifestations organisées durant l'année ainsi que toutes celles où elle est invitée, on peut alors aisément dire que la Fédération est débordante de vitalité. La totalité des événements indissociables de notre activité représente largement plus de 100 engagements.

Dans la suite de ce rapport, vous trouvez des informations sur les activités essentielles complétées d'un commentaire.

## ***Assemblée générale de la SSE***

L'assemblée générale de la SSE a eu lieu le 30 juin à Berne parallèlement à l'assemblée de la HG Commerciale. Ce grand rendez-vous annuel a réuni les entreprises membres de toute la Suisse. Ce fut l'occasion pour le Président central, Werner Messmer, de présenter ses objectifs politiques et ses visions sur le développement futur du secteur principal de la construction.

## ***Assemblées des délégués***

Notre association faitière a convoqué 3 assemblées de délégués durant l'année 2006. La première s'est déroulée à Berne le 23 mai. La plus importante, sur le plan du nombre d'objets à traiter, s'est déroulée sur deux jours à Lugano les 22 et 23 novembre. Une assemblée extraordinaire a encore été convoquée, dans l'intervalle, le 30 octobre, pour prendre des décisions importantes dans le cadre des négociations sur l'adaptation des salaires 2007. Les partenaires sociaux n'ayant pas accepté l'offre des entrepreneurs, les délégués ont fixé la marge de manœuvre des négociateurs de la SSE pour les variations de salaires au 01.01.2007. On sait aujourd'hui que la SSE a dû se résoudre à recommander à ses membres une augmentation générale de 1 % ainsi qu'une part individuelle supplémentaire de 0.5 % de la masse salariale.

Dans le cadre de l'assemblée du 23 mai, le Président central, Werner Messmer, a été proposé pour un nouveau mandat pour les années 2007 à 2010. La décision finale est revenue aux membres de la SSE lors de l'assemblée générale du 30 juin qui l'ont reconduit avec acclamation dans ses fonctions.

Les thèmes suivants ont été encore abordés lors des assemblées de délégués :

- Modification du règlement des examens supérieurs d'entrepreneur diplômé
- Modification de la CCT retraite anticipée FAR (réduction du taux de rente, renoncement au remboursement des cotisations AVS, augmentation de la limite des gains accessoires)
- Négociation de la convention des contremaîtres
- Formation des grutiers, modification de l'ordonnance sur les grues
- Problèmes liés aux canicules
- Situation, au niveau fédéral, des demandes d'allègements de certaines règles concernant les filtres à particules
- Rapport sur la marche des affaires du centre de formation de Sursee et financement des travaux de construction
- Information sur l'organisation de la nouvelle association Infra
- Promotion de la formation professionnelle



## **Réunions des Présidents et des Directeurs**

Si les assemblées des délégués servent à fixer les lignes directrices et la stratégie de notre organisation nationale, les réunions des Présidents et des Directeurs permettent à la Direction centrale de la SSE de prendre la température des différentes régions et d'analyser les problématiques parfois très différentes d'un endroit à l'autre du pays.

Les Présidents et Directeurs sont réunis en principe quelques semaines avant les assemblées de délégués pour préparer celles-ci. Quant aux Directeurs, une première séance au mois de janvier réunit les romands et les alémaniques séparément, une séance commune ayant lieu au mois de septembre.

En plus des points traités lors des assemblées de délégués, les Présidents et Directeurs se sont encore penchés sur les thèmes suivants :

- CCT locales
- Importance des enquêtes trimestrielles de la SSE
- Inflation des conditions particulières des soumissions
- Projets au niveau de la formation professionnelle
- Problèmes liés à l'interprétation de la CN
- Loi sur les cartels

## **Réunions des Responsables techniques de la région Romandie**

La Suisse romande appoindit encore certains sujets traités au niveau national et lance diverses actions coordonnées dans le domaine technique comme dans celui de la sécurité au travail. Ces rencontres permettent d'apprécier les différences cantonales dans l'approche des problèmes politiques et techniques. Elles ont également pour but de coordonner nos interventions sur le plan cantonal.

L'efficacité de l'organisation mise en place n'est plus à démontrer. Un succès à relever est l'introduction, au 01.01.2006, d'un taux de régie unique pour toute la région Romandie. Gain de temps, transparence, facilité d'utilisation, tels sont les principaux atouts de ce document technique. De plus, pour les entreprises travaillant sur plusieurs cantons romands, il faut signaler la simplicité d'utilisation, les différences cantonales étant ainsi supprimées.

Les sujets cités ci-dessous, non exhaustifs, reflètent la palette des problèmes traités :

- Coordination du traitement des offres
- Préparation du taux de régie
- Gestion des déchets de chantier
- Ordonnance sur la protection de l'air
- Hausses extraordinaires de certaines matières premières, répercussion des coûts
- Conditions générales pour la construction
- News Letter à l'attention des chargées de sécurité romands
- Cours PERCO (personnes de contact pour la sécurité au travail)
- Développement du site SICURO (sécurité au travail)



## **Réunions de la région « Romandie »**

La Région Romandie a trouvé son rythme de croisière. C'est pratiquement chaque deux mois que les Présidents et Directeurs des sections romandes se réunissent à Yverdon pour traiter divers sujets d'actualité. L'objectif principal est de coordonner les prises de positions vis-à-vis de la Société Suisse des Entrepreneurs et de développer une unité de doctrine en Suisse romande. 5 séances ont été organisées durant l'année ainsi qu'une assemblée générale qui a été organisée par notre association, dans le magnifique cadre du Golf de la Gruyère à Pont-la-Ville, le vendredi 10 novembre.

La région a traité les sujets suivants durant l'année 2006 :

- Objectifs de la Région Romandie
- Convention SSE – Région Romandie
- Présidence de la Région Romandie
- Représentation romande au sein de la Fédération Infra
- Création d'un centre de compétence romand pour le traitement des soumissions
- Création d'un groupe « média » romand
- CCT locales
- Politique de formation professionnelle au sein de la SSE
- Refinancement du centre de formation de Sursee
- Formation des constructeurs de voies de communication à Colombier
- Ordonnances relatives aux CFC des métiers de la construction
- Ordonnance sur les travaux de construction
- Définitions des principes sur le calcul de l'augmentation des salaires
- Travail du samedi



# ACTIVITES SPECIALES

## Certification ISO 9001 : 2000



Dans le rapport annuel de l'année dernière, nous avons expliqué les nouvelles exigences du canton de Fribourg fixées aux institutions actives dans la formation d'adultes. Un certificat de Management de la qualité reconnu devenait nécessaire pour prétendre obtenir des subventions de l'Etat et de la Confédération.

Fixé d'abord au 27 novembre 2006, l'audit de certification a été finalement avancé d'un mois. Le 17 octobre, la Fédération obtenait le certificat ISO 9001 : 2000 convoité.

Le rapport d'audit de Monsieur Erik Hatlanek, auditeur de la société Swiss TS a été très élogieux, toutes les exigences étant couvertes par la documentation créée et mise en place. Il a d'ailleurs relevé la qualité de celle-ci comme un modèle du genre.

L'ensemble du personnel de la FFE s'est engagé durant une année, parallèlement à ses activités courantes, pour mettre au point le système. Finalement, ce fut une tâche relativement simple, car

les processus de management étaient déjà efficaces et rodés depuis le début des années 2000. Il s'agissait finalement de créer, l'élément manquant, le mode d'emploi des activités de la Fédération.

Le personnel de l'association mérite de vifs remerciements pour l'engagement supplémentaire qu'il a consenti afin d'atteindre le but fixé. Le Président c'est d'ailleurs fait l'écho du comité pour relever le travail réalisé, lors de l'assemblée des membres, le 14 décembre 2006, qui a vu la remise officielle du certificat par la société Swiss TS.



Jean-Luc Schouwey et Erik Hatlanek



## ***Cours de formation pour cadres***

Notre Fédération a organisé plusieurs cours de formation pour les cadres des entreprises avec, à chaque fois, un bon succès au niveau de la participation. Les thèmes suivants ont été traités :

**25.01.2006** Comment devenir vendeur ? (Givisiez)

**08.02.2006** Gestion de temps et de projets (Givisiez)

**16.11.2006** Nouveau certificat de salaire (Grangeneuve)

**27.11.2006** Conditions générales pour la construction en béton SIA 118/262 (Givisiez)

A noter que les deux premiers cours étaient également prévus en allemand. Malheureusement, faute de candidats, ils ont dû être annulés !

## ***Sécurité et santé au travail***

Christophe Estermann, du Bureau pour la sécurité au travail (BST) a présenté, le 19 avril, les principales nouveautés de l'OtConst (ordonnance sur les travaux de constructions) devant une cinquantaine de membres de notre association à l'aula de l'école d'agriculture de Grangeneuve.



Cette manifestation a permis aux membres présents de poser des questions pointues sur les responsabilités des différents partenaires d'un chantier et de définir comment appréhender la problématique avec succès.

Suite à cette manifestation, Monsieur Estermann a développé sur le site internet [www.sicuro.ch](http://www.sicuro.ch) un document contenant les principales questions et réponses en relation avec cette nouvelle ordonnance avec de nombreuses annexes. Les personnes de contact sécurité au travail (PERCO) trouvent avec ce site une aide incontournable pour leur activité dans la prévention des accidents et des maladies professionnelles.

**Jean-Daniel Wicht**



## SORTIE DES MEMBRES

Le 28 septembre, les 40 membres ayant répondu à l'invitation de la Fédération se sont retrouvés au bowling de Montilier pour partager quelques instants inoubliables.

En guise de sortie des membres, nous avons opté, cette année, pour un divertissement quelque peu différent des années précédentes.

En lieu et place de la traditionnelle visite de chantier, c'est à une compétition haute en couleur que se sont livrés les membres présents. 2 parties de quilles, soit près d'une heure et demie de lancés de boules, autour d'un apéritif copieux ont permis d'oublier les soucis quotidiens dans une ambiance des plus agréables.

Après cet intermède sportif, c'est avec un car que toute la troupe s'est déplacée au débarcadère du port de Morat. Embarquement immédiat sur le « Romandie » pour 3 heures de croisières sur les lacs de Morat et de Neuchâtel. Une excellente fondue a calé les estomacs non comblés par les amuse-bouches de l'apéritif. Et pour ceux qui n'avaient pas eu la chance de gagner aux quilles, c'est aux cartes qu'ils ont obtenu leur revanche.

Une fin de journée dans une ambiance bon enfant, la sortie 2006 fut une réussite.



*Am 28. September haben sich die 40 Mitglieder, die der Einladung des Verbands nachgekommen sind, zum Kegeln in Muntelier getroffen, um unvergessliche Momente zu erleben.*

*Im Gegensatz zu den vergangenen Jahren haben wir uns dieses Jahr für eine andere Unterhaltungsart im Rahmen des Mitgliederausflugs entschieden.*

*Anstelle des traditionellen Baustellenbesuchs haben die anwesenden Mitglieder einen fröhlichen Wettkampf ausgetragen. Mit zwei Kegelpartien (was fast anderthalb Stunden Kugelwerfen entspricht) und einem reichhaltigen Aperitif konnten die Alltagsorgen bei sehr angenehmer Stimmung beiseite gelegt werden. Nach dieser sportlichen Einlage bestieg die Gruppe einen Reisebus, mit dem sie zur Anlegebrücke des Hafens von Murten reiste, wo sie sofort das Schiff «Romandie» bestieg, um auf den Seen von Murten und Neuenburg eine dreistündige Kreuzfahrt anzutreten. Mit einem ausgezeichneten Fondue wurden auch die letzten Mägen beglückt, die nach den Aperitifhappchen noch knurrten. Die Spieler, die beim Kegeln kein Glück hatten, konnten sich nun beim Kartenspiel revanchieren.*

*Eine fröhliche Stimmung rundete den Tag ab, und der Ausflug 2006 war ein Erfolg.*

**Jean-Daniel Wicht**



# ASSEMBLEES DE LA FEDERATION

## *Assemblée de printemps*

Près de 80 personnes ont participé à l'assemblée ordinaire de la Fédération, le 8 juin 2006 à Léchelles. Jean-Luc Schouwey conduisait sa première assemblée depuis son élection à la tête de l'association, au mois de décembre 2005. En préambule, notre hôte du jour, Monsieur Dominique Progin, Syndic de Léchelles, a salué chaleureusement les membres et a remercié la FFE d'avoir choisi sa commune pour nos assises annuelles. Les débats furent rondement menés. L'assemblée a élevé Luc Pasquier, par de vibrants applaudissements, au titre de membre d'honneur de la Fédération.

En fin de séance, le Président a d'abord appelé les nouveaux entrepreneurs récemment diplômés. Il les a vivement félicités pour les sacrifices qu'ils ont consentis pour atteindre leur objectif. Il leur a souhaité plein succès dans leurs nouvelles tâches. Très honorés par la présence du Président du Grand Conseil, Monsieur André Ackermann, les membres présents ont apprécié ses paroles et les ont saluées par des applaudissements de circonstance.

Serge Oesch, Directeur adjoint à la Société Suisse des Entrepreneurs, a apporté le salut de Zürich et a profité d'informer les membres sur les dossiers en cours.

Gaby Galley de la HG Commerciale s'est fait le porte parole de la Direction de l'entreprise et a eu le plaisir de remettre au Président un chèque de 4000 francs en faveur de la relève professionnelle.



# RENCONTRES AVEC LES AUTORITES

## *Réunion avec le Directeur de la DAEC, Monsieur le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen*

Le Bureau exécutif de la Fédération, emmené par Jean-Luc Schouwey, a rencontré le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen le 25 mai 2006. Cette rencontre revêtait un caractère particulier, à double titre, le Conseiller d'Etat ayant souhaité la participation de l'ingénieur cantonal, de l'architecte cantonal ainsi que du responsable du centre de compétence des marchés publics. C'était, sans le savoir, la dernière rencontre officielle avec Beat Vonlanthen comme Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, puisqu'à l'issue des élections cantonales de novembre 2006, il a émit le vœu de changer de Direction.

Cette rencontre avait d'abord pour objet principal de présenter les réflexions de l'Etat de Fribourg en relation avec l'intervention de notre association demandant une simplification de la procédure des marchés publics.

Des concessions mineures ont été faites en rapport avec les demandes de la FFE, mais l'objectif de pouvoir déposer en deux temps les dossiers d'appel d'offres (1<sup>er</sup> temps : soumission, 2<sup>ème</sup> temps : le dossier technique mais avec la possibilité d'y renoncer en fonction des points perdus au niveau du prix) n'a malheureusement pas été atteint. Et pourtant, chaque partenaire avait quelque chose à gagner. Les risques sur le plan juridique ont définitivement coulé cette idée.

Nous avons encore profité de cette rencontre pour rendre attentif le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen sur l'importance, pour notre association et l'économie fribourgeoise, de notre centre de formation de Chiemi à Düdingen. Celui-ci n'existe seulement si l'autorisation d'exploiter les graviers dans ce secteur est reconduite (tous les 10 ans) à la société exploitante. Cette information précède de quelques mois le dossier que va déposer la Fédération, par l'intermédiaire de la commune de Düdingen, auprès du Service des constructions afin de demander la création d'une zone « formation professionnelle » pour le long terme.

Le conseiller d'Etat a relevé lors de cette rencontre, un souci, en relation avec la sécurité au travail sur les chantiers, suite aux problèmes rencontrés avec des échafaudages non-conformes à Bulle et à Fribourg. Notre association s'est dite prête, au travers de la Conférence Cantonale de la Construction, à élaborer un rapport de situation et à déposer quelques considérations pour améliorer la sécurité des chantiers fribourgeois.

Lors de cette rencontre ont encore été traités les enjeux de la future loi sur l'emploi et le marché du travail, loi qui doit encore être débattue au sein du parlement fribourgeois. A encore été évoqué le programme de construction et d'entretien des routes cantonales de l'Etat de Fribourg pour l'année à venir.

La Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs tient à remercier vivement Monsieur le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen pour son esprit d'ouverture et sa disponibilité envers notre association.

**Jean-Daniel Wicht**



# SITE INTERNET DE LA FFE

Une fois de plus, nous invitons nos membres à visiter régulièrement notre site Internet. Tenu à jour, il permet de télécharger des documents utiles, des formulaires et de trouver de nombreuses informations et adresses intéressantes.

Vous trouvez sous la rubrique « **Informations** » une nouveauté intéressante. Sous la rubrique « Flash » sont publiés tous les exemplaires parus depuis son introduction dans la forme actuelle. Un fichier liste les rubriques traitées avec un descriptif du contenu des articles et le numéro de l'édition concernée. Une recherche simple qui permet de retrouver les informations publiées, un compte rendu d'une manifestation etc. Contrairement à la version papier, le Flash sur internet est en couleur !

**Jean-Daniel Wicht**

Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs - Freiburgerischer Baumeisterverband : INFORMATIONS / A - Windows Internet Explorer

http://www.ffe-fbv.ch/ffeb/ffeb/infos/flash.htm

www.ffe-fbv.ch

HOME

FEDERATION FRIBOURGEOISE DES ENTREPRENEURS - FREIBURGISCHER BAUMEISTERVERBAND

Fédération Technique Personnel Droit Flash

INFORMATIONS

**JOURNAL FLASH**

Nous publions, ci-dessous, toutes les éditions de notre Flash depuis l'année 2000. Tous les articles sont listés dans un fichier Excel "recherche d'un article". Au moyen des filtres, vous pouvez isoler les textes qui correspondent à vos critères et trouver ainsi le numéro de l'article correspondant à l'article. Nous avons également une agréable lecture...

Recherche d'un article

2000	2001	2002	2003	2004
01	04	08	12	15
02	05	09	13	16
03	06	10	14	17
...				
18	21	23		
19	22			
20				

RTE ANDRÉ...  
CP...3362 GIVISIEZ FAX...44 20 360 48 20

**Nouveau!**



# MUTATIONS DES MEMBRES

## *Admissions*

Nous avons enregistré en 2006 l'adhésion d'une entreprise :

- **Da Costa Sàrl, à Porsel**

## *Démissions*

Nous avons enregistré la démission d'une entreprise au 31 décembre 2006 :

- **Sables et Gravier Schiffenen SA**

## *Membres décédés en 2006*

Trois membres sont décédés durant l'année :

- **Gaston Blanc**  
Membre vétérane, décédé le 18 février 2006 à l'âge de 70 ans
- **Paul Möhl**  
Membre honoraire, décédé le 17 octobre 2006 à l'âge de 82 ans
- **François Chillier**  
Membre honoraire, décédé le 9 novembre 2006 à l'âge de 71 ans



# COMMISSIONS - REPRESENTATIONS

## *Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs*

### **Bureau FFE**

Schouwey Jean-Luc, *Président*  
Brodard Nicolas, *Vice-Président*  
Davet Jacques

Papaux Patrick  
Zosso Hugo

### **Comité FFE**

Schouwey Jean-Luc, *Président*  
Brodard Nicolas, *Vice-Président*  
Berchier François  
Butty Claude  
Chappuis Laurent  
Davet Jacques  
Emonet Frédéric  
Gross Frédéric  
Meyer Manfred

Papaux Patrick  
Raemy Franz  
Rappo Urs  
Ropraz Bernard  
Rüfenacht Martine  
Surchat Georges  
Tomasini Jean-Marc  
Zampa Michel  
Zosso Hugo

## **Commissions Paritaires**

### **Commission Professionnelle Paritaire (CPP)**

Brodard Nicolas  
Coquoz Gilbert  
Meyer Manfred  
Tomasini Jean-Marc

Davet Jacques (S)  
Chappuis Laurent (S)  
Gross Frédéric (S)

### **Tribunal Arbitral**

Doutaz Pascal  
Rappo Urs

Rüfenacht Martine  
Zampa Michel

### **Commission du Fribourgfonds-Construction (CFP)**

Davet Jacques  
Rüfenacht Martine

Schouwey Jean-Luc

### **Délégués à l'assemblée de l'Entente paritaire**

Brodard Nicolas  
Coquoz Gilbert  
Davet Jacques  
Meyer Manfred

Rüfenacht Martine  
Schouwey Jean-Luc  
Tomasini Jean-Marc



## **Formation professionnelle**

### **Commission de la formation professionnelle**

Papaux Patrick, <i>Président</i>	Mivroz Raymond
Maradan Claude, <i>Vice-Président</i>	Surchat Georges
Aebischer Pascal	Philipona Kuno

### **Maçons / constructeurs de routes / Art. 41**

Papaux Patrick, <i>Président</i>	Philipona Kuno
Maradan Claude	Zampa Michel
Mivroz Raymond	

### **Chefs d'équipe**

Mivroz Raymond, <i>Président</i>	Philipona Kuno
Brodard Frédéric	Surchat Georges
Peiry Philippe	

### **Examens chefs d'équipe**

Leu Daniel	Peiry Philippe
Mivroz Raymond	Philipona Kuno
Modoux Louis	Schouwey Jean-Luc
Oberson Charles-Henri	

### **Machinistes / grutiers / mécaniciens / chauffeurs**

Surchat Georges, <i>Président</i>	Modoux Louis
Brodard Frédéric	Philipona Kuno
Jungo Jean-Pierre	

### **Examens grutiers / machinistes**

Surchat Georges, <i>Président</i>	Currat Antoine
Angéloz Armand	Jungo Jean-Pierre
Berchier François	Philipona Kuno

### **Commission d'apprentissage du métier de maçon**

Maradan Claude, <i>Président</i>	Philipona Kuno
Meyer Manfred, <i>Vice - Président</i>	Piller Hans-Peter
Andrey Hilaire	Piller René
Emonet Frédéric	Pugin Patrick
Guccione Giovanni	Raemy Franz
Gurtner Michel	Rappo Renaldo
Leuenberger David	Sallin Nicolas
Mauron Stéphane	Scherwey Yvan
Mösle Jürg	Schouwey Jean-Luc
Ottet Michel	Stulz Erich
Pasquier Serge	Tornare Daniel



## **Commissions techniques**

### **Commission technique**

Schouwey Jean-Luc, *Président*  
Davet Jacques  
Papaux Patrick

Rüfenacht Martine  
Schouwey René  
Wicht Jean-Daniel

### **Sécurité / Environnement**

Rappo Urs

Wicht Jean-Daniel

## **Délégations cantonales**

### **Management qualité, groupe de travail**

Brodard Nicolas  
Giroud Roger

Wicht Jean-Daniel

### **Commission ETC (Ecole technique de la construction)**

Pasquier Luc

Urs Rappo

### **Société fribourgeoise des améliorations foncières**

Pasquier Luc

### **Commission paritaire des contremaîtres**

Meyer Manfred  
Ropraz Bernard

Surchat Georges

### **Commission pour l'attribution de la main d'oeuvre étrangère (CAMO)**

Wicht Jean-Daniel

### **Union Patronale**

Rüfenacht Martine

### **Chambre Patronale**

Schouwey Jean-Luc

### **Commission Travail au noir**

René Schouwey, *Secrétaire*  
Wicht Jean-Daniel

Pasquier Luc



## **Conférence Cantonale de la Construction (CCC)**

Wicht Jean-Daniel, *Secrétaire*  
Schouwey Jean-Luc

Rüfenacht Martine

## **Conférence Cantonale de la Construction – Gestion des Déchets (CCC – GD)**

Rüfenacht Martine

## **Commission accords bilatéraux**

Schouwey René

## ***Délégations nationales***

### **Assemblées des délégués SSE**

Brodard Nicolas  
Meyer Manfred

Surchat George (S)

### **Refas / Resat**

Wicht Jean-Daniel

### **Caisse compensation militaire (CCM – SSE)**

Antonietti Kurt

### **Marché intérieur**

Schouwey Jean-Luc

Wicht Jean-Daniel

### **Commission I formation des maçons**

Maradan Claude

### **Surveillance école de Sursee**

Réorganisation en cours

### **Commission centrale examens machinistes**

Largo Jean-Pierre, *Président*

### **Commission I examens machinistes**

Surchat Georges

Philipona Kuno

### **Commission centrale examens entrepreneurs**

Bula André



## Commission I examens des entrepreneurs

Bula André, *Président*  
Doutaz Pascal

Schorderet Edgar

## Examens I des contremaîtres

Bula André

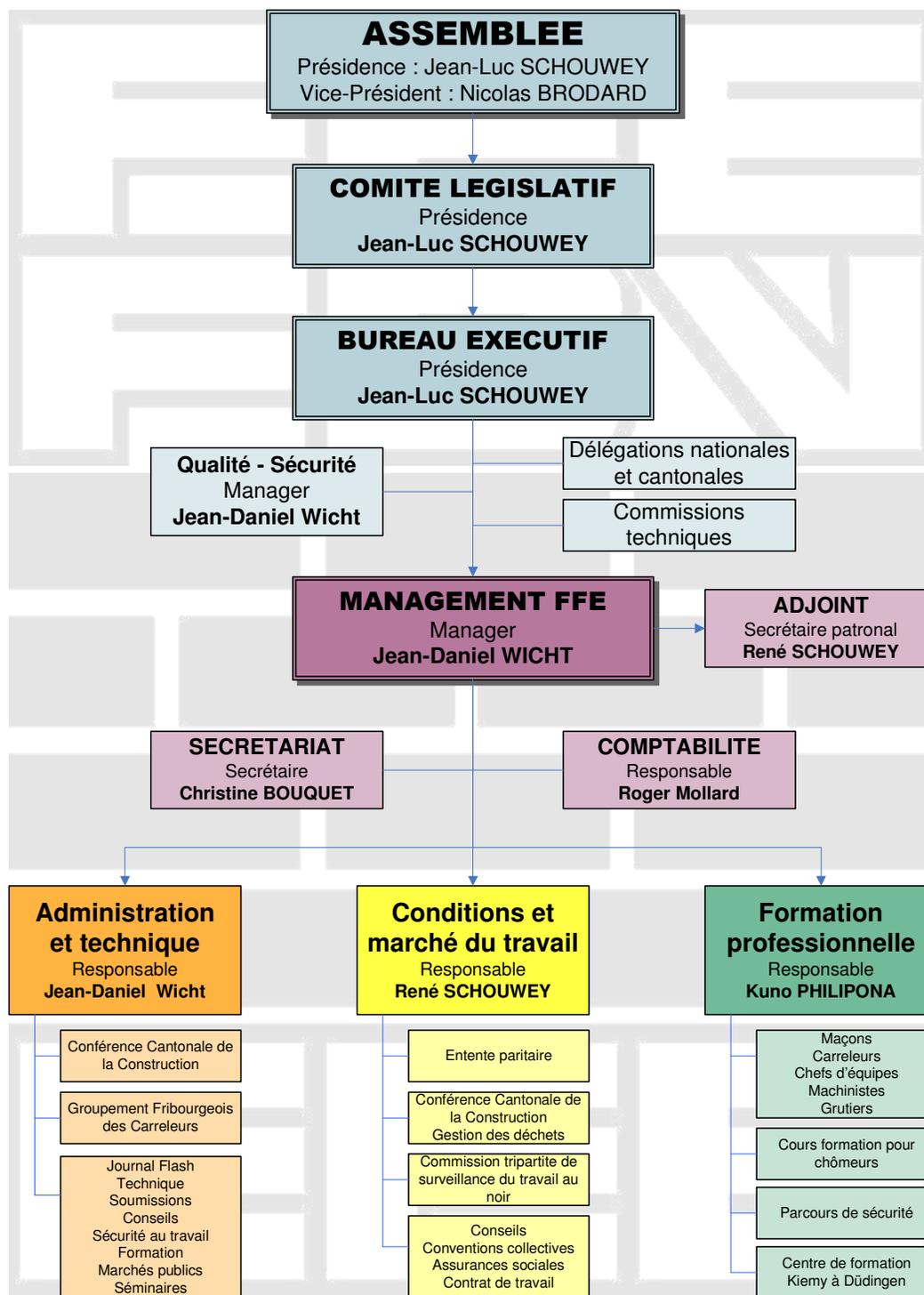
## Comité central ASTP

Schouwey Jean-Luc

Par 6100 cu ci21279(r)-11.40381(s)2.80892(s)13.44705(-.80762(n)s)13.445( )F.61789(e)o.61789



# ORGANIGRAMME DE LA FEDERATION





# FORMATION PROFESSIONNELLE

## ***Cours inter entreprises pour les apprenants maçons***

Notre halle des maçons enregistre, en 2006, comme d'ailleurs en 2005, une forte évolution du nombre d'apprenants.

- 68 en première année
- 48 en deuxième année
- 36 en troisième année

Au 31.12.2006, on dénombre 152 apprenants en formation, soit 50 % de plus qu'au début des années 2000. 42 apprenants se sont présentés aux examens finaux qui ont eu lieu au milieu de l'année 2006. Tous ont réussis, c'est réjouissant, preuve d'un bon niveau moyen de cette volée.

La promotion du métier de maçon, menée régulièrement, soit dans le cadre de la Foire de Fribourg ou à la demande dans les différents cycles d'orientation du canton, semble porter ses fruits. Peut-être, faut-il voir l'intérêt pour la formation des maçons, conséquence du bon niveau de salaire dès la 1<sup>ère</sup> année d'apprentissage et d'autres atouts comme les perspectives d'une retraite anticipée à 60 ans !

Si l'évolution se confirme, la Fédération devra prendre des mesures afin de compenser l'augmentation des charges des cours inter entreprises des maçons, la gratuité de la taxe de cours pesant sur les résultats financiers de l'année sous revue.

## ***Cours inter entreprises pour les apprenants carreleurs***

Suite à la nécessité d'introduire une taxe pour les cours inter entreprises des carreleurs, le comité du Groupement Fribourgeois des Carreleurs (GFC) a décidé de réduire la durée totale des cours de 3 semaines afin de limiter les coûts pour les entreprises formatrices. Fixée à 250 francs la semaine pour les membres et 500 francs pour les non membres, la finance de cours devrait permettre de couvrir totalement les frais pour l'année scolaire 2006-2007.

La durée des cours inter entreprises est fixée comme suit :

- 5 semaines pour la 1<sup>ère</sup> année
- 4 semaines pour la 2<sup>ème</sup> année
- 4 semaines pour la 3<sup>ème</sup> année

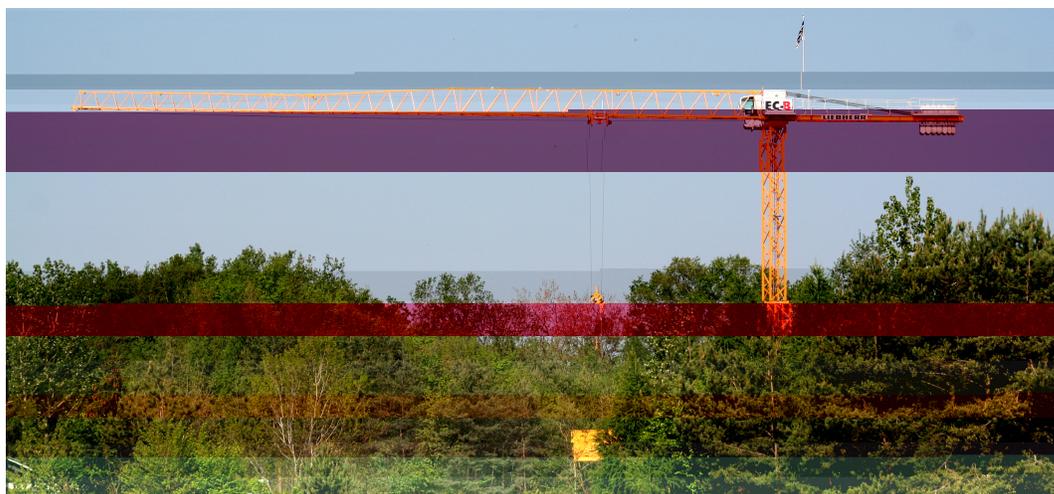
Le nombre d'apprenants reste stable par rapport aux dernières années. C'est près de 30 apprenants qui suivent la formation dispensée à la halle des maçons répartis ainsi :

- 11 en première année
- 12 en deuxième année
- 9 en troisième année

A noter que sur les 14 apprenants qui se sont présentés aux examens finaux, nous devons malheureusement déplorer 3 échecs.

## **Achat d'une nouvelle grue**

Notre ancienne grue ne répondant plus à toutes les exigences techniques modernes, le comité a accepté l'achat d'une nouvelle grue lors de sa séance du 16 mai 2006. Après les négociations d'usage, la Fédération a signé un contrat d'achat pour une grue à tour neuve, type Liebherr 71 EC-B5 d'une portée de 45 m dont la hauteur sous crochet est de 29.60 mètres. Des facilités de paiement ont été convenues avec la maison Liebherr permettant ainsi d'installer sur le site de Chiemi une machine moderne, équipée des dernières technologies, d'une cabine deux places permettant ainsi à notre instructeur de s'installer à côté de l'élève grutier. La sécurité est ainsi renforcée et la Fédération, grâce à ce nouvel investissement, répond parfaitement à l'ordonnance sur les grues.



## **Le Village des Métiers disparaît !**

L'année 2006 aurait dû voir la mise sur pied du traditionnel « Village des métiers » dans le cadre de la foire de Fribourg. Comme annoncé dans le rapport annuel de l'année dernière, l'association créée à l'époque en vue de l'organisation du Village des métiers a été dissoute. Une nouvelle entité a vu le jour sous la dénomination « Forum des métiers Start »

La nouvelle manifestation aura lieu au mois de janvier 2007. La Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs sera présente à Forum Fribourg avec un tout nouveau concept de stand afin d'améliorer encore son image auprès des jeunes. Nous reviendrons dans le prochain rapport annuel sur cet événement.

## **Cours pour machinistes et grutiers**

En 2006, 162 types de permis de machinistes ont été délivrés à 108 candidats répartis comme suit :

- 62 permis de grutier
- 80 permis de machiniste
- 20 permis de conducteur de grue sur camion

A la fin de l'année scolaire, une manifestation a été organisée en l'honneur des nouveaux diplômés, le vendredi soir 12 mai 2006. Le Directeur de l'économie et de l'emploi, Monsieur le Conseiller d'Etat Michel Pittet a remis avec notre Président, les diplômes aux différents machinistes.



## ***Cours pour conducteurs de grues sur camion***

Afin de répondre aux exigences particulières d'un canton et en réponse à des demandes répétées de certains membres et non membres, nous avons mis sur pied un cours spécial pour les conducteurs de grue sur camion. Deux sessions ont été organisées, réunissant 20 candidats au total, à la fin du mois de décembre 2006.

Bien que l'ordonnance sur les grues, actuellement en vigueur, n'impose pas un permis pour utiliser une grue sur camion, le canton de Genève, plus restrictif que tous les autres cantons suisses, impose ce permis aux conducteurs de grue sur camion. L'anecdote : un chauffeur fribourgeois voulant décharger ses palettes sur un chantier genevois qui n'était pas au bénéfice du précieux sésame délivré par notre association, pour le compte de la SUVA, s'est vu interdire d'utiliser son engin. Il n'eut d'autre choix que de revenir avec son chargement à Fribourg !

## ***Cours pour chefs d'équipe***

Du 9 janvier au 17 février 2006, 20 élèves ont suivi le cours II de chef d'équipe, dernière étape de formation avant les examens finaux fixés au début du mois de mars. Malheureusement trois échecs ont été enregistrés.

A la fin de l'année, 23 candidats ont débuté leur formation sur deux ans.

## ***Parcours de sécurité***

238 personnes ont participé au parcours de sécurité en 2006. Le nouveau parcours rencontre un vif succès, plus particulièrement la partie du cours donnée par des physiothérapeutes. Durant 45 minutes, les ouvriers sont sensibilisés aux différentes méthodes pour muscler le dos, soulager les parties vitales par des exercices d'assouplissement. De l'avis des élèves, cette partie du cours pourrait être encore beaucoup plus longue. A l'évidence, avec des moyens simples, on peut rapidement apporter du bien être au personnel des chantiers et éliminer, grâce à quelques exercices, des douleurs chroniques du dos.

## ***Cours VAM***

Chaque année nous organisons sur mandat du VAM (Verein für aktive Maßnahmen) des cours de formation pour des demandeurs d'emploi. En raison du faible taux de chômage, seul un cours a été organisé en 2006.

**Jean-Daniel Wicht**



# SECRETARIATS GERES PAR LA FFE

## *Conférence Cantonale de la Construction (CCC)*

Le comité s'est réuni à 4 reprises en 2006 sous la présidence de Guy Chardonens. Les thèmes suivants ont été traités lors de ces séances :

- Etablissement d'un guide « Construire avec succès »
- Mise sur pied d'un forum – débat sur l'orientation et la formation professionnelle dans les métiers de la construction
- Mise sur pied d'une rencontre avec le Directeur de la DAEC, Monsieur le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen
- Rapport sur la situation de la sécurité au travail sur les chantiers fribourgeois

Lors d'une rencontre avec la FFE, le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen a soulevé la problématique de la sécurité sur les chantiers fribourgeois. Suite à deux affaires ayant soulevé la polémique pour des échafaudages non-conformes aux règles en vigueur (dans l'un des cas il y a eu un accident grave causant le décès d'une passante), le Conseiller d'Etat s'est demandé s'il était opportun de légiférer en la matière, à l'image d'autres cantons romands. La FFE a estimé que ce sujet devait être traité par la CCC qui a désigné un groupe de travail au sein du Comité afin de se pencher sur la question. Une évaluation de la situation a été faite, les exigences d'autres cantons romands ont été passées en revue. Finalement, un rapport a été préparé et approuvé par le comité. Il a été remis récemment en main propre du nouveau Conseiller d'Etat Georges Godel, lors d'une rencontre avec une délégation de la CCC.

L'assemblée annuelle 2006 s'est déroulée à l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, le jeudi 12 octobre. A l'issue de la partie statutaire, les personnes présentes ont écouté avec intérêt, André Oribasi, responsable du département construction. Il a présenté l'intense activité de son département, les défis auxquels est confrontée l'école d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg. Ensuite, l'assemblée a été invitée à visiter le laboratoire d'essai des matériaux de l'école et à assister à deux démonstrations captivantes.

Dans le domaine de l'hydraulique, une maquette géante permet de simuler de nombreuses situations que l'on rencontre tous les jours dans la pratique. Sous les yeux, chacun a pu voir les conséquences, au niveau d'un cours d'eau, de l'effet combiné de la vitesse, de la quantité d'eau et d'un obstacle. Dans le domaine de la physique des matériaux, l'écrasement contrôlé d'un tuyau de canalisation en béton armé, montre les effets et la déformation de l'objet suite à sa mise en charge. Ces différents essais ont l'avantage d'expliquer à des non spécialistes, comme à des élèves, rapidement et simplement des phénomènes complexes au premier abord.

La visite des laboratoires terminée, les membres et invités du jour ont partagé, dans le hall de l'école, un copieux apéritif, gracieusement offert par le département de la construction. D'intéressantes discussions se sont poursuivies entre partenaires de divers horizons.

De ces échanges informels naissent très souvent des idées et des projets intéressants qui, immanquablement, se réalisent un jour. D'ailleurs, notre Fédération utilise très souvent ce canal pour sentir les problèmes et les besoins des professionnels de la construction.

**Jean-Daniel Wicht**

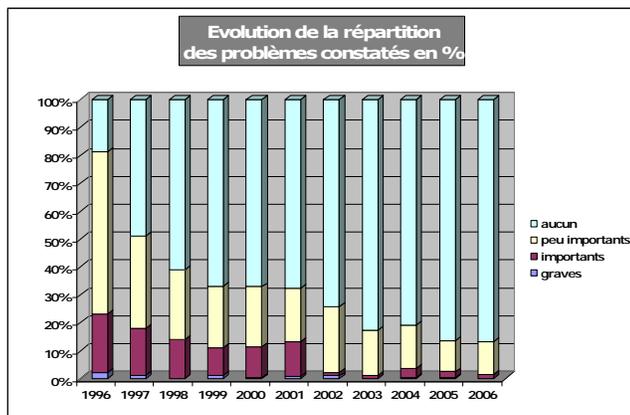


## Contrôle des déchets de chantier (CCC-GD)

### Résultat du travail de l'inspection : une amélioration continue !

Lors de la conférence de presse marquant les 10 ans de collaboration entre l'Etat de Fribourg et la Conférence Cantonale de la Construction (CCC) il a été annoncé qu'en dix ans, la statistique des chantiers avec des problèmes s'était inversée. En 1995 nous avions 80% de chantiers qui posaient des problèmes et 20 % sans, aujourd'hui c'est l'inverse.

Si l'on compare les chiffres de l'année 2006 cette tendance est plus que confirmée. Le graphique ci-dessous montre que les chantiers avec des problèmes sont aujourd'hui nettement



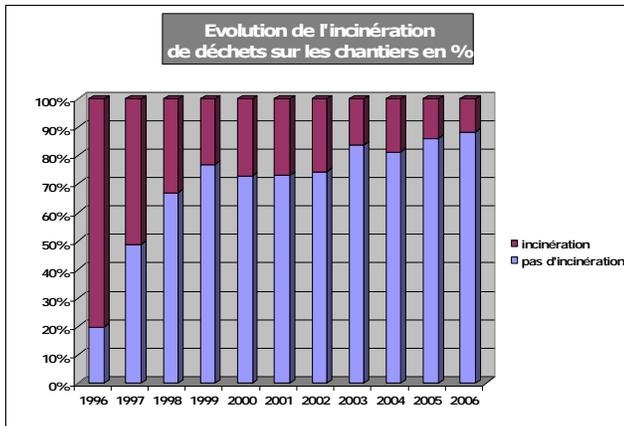
inférieurs à 20%. Pour l'année 2006, on a constaté sur les chantiers visités, que 12% d'entre eux présentaient des problèmes peu importants et 1% des problèmes importants. 87% de chantiers sont donc sans problèmes. Même si cela ne ressort pas dans le graphique, car leur nombre converti en pourcentage n'est que peu significatif, quelques cas graves de mauvaises gestion des déchets de chantier ont encore été signalés au cours de ces dernières années.

On peut encore relever que non seulement le nombre de chantiers avec des problèmes a diminué mais qu'en parallèle la gravité de ceux-ci a aussi régressé.

L'incinération de déchets sur les chantiers est un problème récurrent. Si l'on compare les deux graphiques de cette page on constate que sur 13% de chantiers ayant des problèmes, on a constaté dans 12% des cas d'incinérations. A noter que lorsque l'on parle d'incinération, il s'agit aussi bien de feux actifs que de places à feux.

Même si ce problème persiste, nous nous devons d'analyser positivement les résultats obtenus dans ce domaine, ceci pour trois raisons.

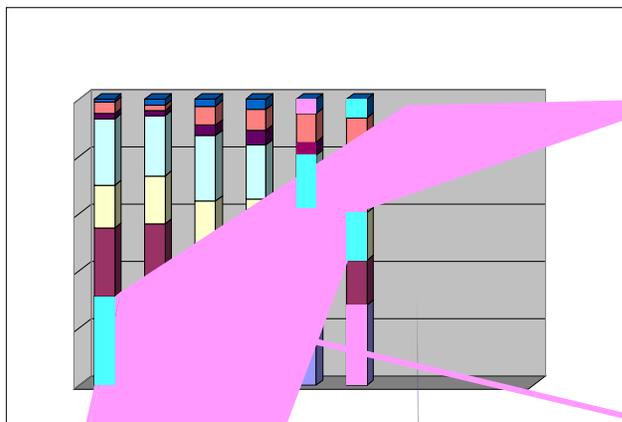
Premièrement, si en 1996, des matériaux étaient brûlés sur 80% des chantiers, en 2006, il n'en reste que 12% où de telles infractions sont constatées. Deuxièmement, le volume de matières incinérées par le feu a considérablement diminué. Troisièmement, les matériaux encore brûlés sont le plus souvent du bois ou du papier, ce qui est tout de même moins polluant que certains isolants ou autres matériaux.



Mais il ne faut pas se leurrer, l'incinération ne reste pas le seul problème. Souvent ce phénomène est combiné avec d'autres, l'enfouissement et/ou la dispersion de déchets.

Étonnamment, le nombre de chantiers sur lesquels des bennes sont déposées est relativement variable d'une année à l'autre. Mais, depuis que les statistiques sont tenues, les chantiers avec bennes n'ont jamais été majoritaires. Nous devons donc penser que les entreprises ont instauré une évacuation directe de leurs propres déchets ou un tri à leurs dépôts. L'exiguïté de nombreux chantiers est certainement pour quelque chose dans cette constatation.

En 2006, le nombre de contrôles effectués, 608, correspond non seulement à la moyenne de ces dix dernières années, mais surtout, atteint les objectifs fixés par la commission. En effet, celle-ci a estimé que pour maintenir la qualité de la gestion des déchets de chantiers, obtenue par la structure en place, au moins 600 visites sont nécessaires chaque année.



Le graphique ci-dessus montre comment sont répartis les contrôles dans les différents districts. Les variations du nombre de contrôles les plus importantes par district d'une année à l'autre s'expliquent essentiellement par la différence des investissements.

Une préoccupation de la commission est la répartition des vérifications. Celles-ci doivent être réparties de manière équitable entre les districts du canton comme entre les différentes entreprises.

Ces dernières années, la vérification de la répartition dans les districts s'est faite en comparant le pourcentage des investissements pour la construction à celui des contrôles effectués par district. Le plus grand écart enregistré est d'environ 5%. On peut donc affirmer que cette péréquation est correcte.

### La commission est une constante dans le travail !

Trois sociétés résidées par Aloïs Page architecte à Romont, ont permis à la commission de gérer les déchets de chantiers d'assumer les tâches qui lui sont confiées.

Pour ce rôle premier de cette commission, qui dépend de la CCC, est la vérification effectuée par les inspecteurs et le secrétariat, dans le cadre du contrôle de la gestion des déchets de chantier. Il lui appartient aussi de vérifier que le nombre de contrôles effectués permet pour le moins de maintenir, voire d'améliorer encore la qualité de la gestion des déchets de chantiers.

Une autre mission de la commission est l'information. Au cours de l'année 2006, elle a eu comme priorité, l'étude de la rédaction de pages pour le Web. Celles-ci seront intégrées au site Internet de la CCC. Les objectifs sont fixés. L'année 2007 sera consacrée à la mise au point de l'exécution du projet. Au début 2008, les pages Web ainsi que les différents documents qui leur sont attachés seront présentés lors d'un séminaire. Le public cible visé : les responsables de la gestion des déchets de chantiers des entreprises du gros œuvre et du petit œuvre ainsi que ceux des directions de travaux.

**René Schouwey**







## **Commission Professionnelle Paritaire (CPP)**

La présidence de cette commission est assumée par Me Richard Waeber. Un travail important a été fourni par ses 8 membres pour traiter et gérer l'ensemble des dossiers qui lui ont été soumis au cours de l'année 2006.

La surveillance de l'application des dispositions contractuelles de la convention nationale du secteur principal de la construction et de la CCT locale ainsi que l'arbitrage des litiges qui en découlent sont l'essentiel de ses tâches.

La commission s'est réunie à 7 reprises. Les dossiers et sujets, préparés et analysés au préalable par sa délégation (10 séances), ont fait l'objet de nombreuses décisions. Celles-ci ont été prises notamment sur :

- les rapports remis par les inspecteurs de la commission du travail au noir
- les contrôles d'assujettissement
- les contrôles des conditions de travail des entreprises
- les recours sur décisions de la CPP
- l'organisation et le fonctionnement de la commission
- diverses demandes

Quelques unes des activités, décrites ci-dessus, méritent d'être commentées.

**Les rapports des inspecteurs.** La quantité de rapports transmis est relativement stable. Les cas dénoncés l'an passé concernaient principalement :

- le non-respect des éléments essentiels de la CN, tels que les salaires de base, les indemnités de repas et de déplacements
- la soustraction aux charges sociales
- l'occupation illégale par des entreprises, en dehors de l'horaire normal, de travailleurs engagés par d'autres
- des privés ou des agriculteurs occupant du personnel sans respect de la CN
- des pseudos indépendants travaillant ensembles

Des procédures sont aussi ouvertes sur la base de rapports transmis par les institutions de lutte contre le travail au noir d'autres cantons. Celles-ci nous informent d'infractions à la CN commises par des entreprises fribourgeoises travaillant à l'extérieur du canton.

**Les contrôles d'assujettissement.** Cette tâche peut être subdivisée en deux. D'un côté, il y a les contrôles réalisés sur mandat de la FAR, de l'autre, suite à une décision de la CPP prise à en 2005, les contrôles réalisés systématiquement lors de l'ouverture de nouvelles entreprises.

**Les contrôles des conditions de travail des entreprises.** Ces contrôles sont sans doute une tâche très importante demandant beaucoup de temps. En effet, un contrôle des conditions de travail si l'on souhaite qu'il soit efficace, ne peut se réaliser qu'en faisant de nombreux recoupements entre les différents documents remis par l'entreprise. Et, conséquence de ce travail approfondi, il est souvent difficile d'obtenir l'ensemble des documents nécessaires à ce travail, d'où de nombreux courriers de réclamation ou de relance.

**Les recours sur les décisions de la CPP.** Ceux-ci sont toujours nombreux et régulièrement déposés par des avocats mandatés par les entreprises concernées. Plusieurs dossiers se sont ainsi retrouvés devant les tribunaux, pour certains le Tribunal arbitral et pour d'autres le Tribunal cantonal.

**Les annonces du travail en dehors de l'horaire.** Selon la nouvelle teneur de la convention nationale du secteur principal de la construction, le travail du samedi ne nécessite plus d'autorisations mais doit être seulement annoncé. La commission a décidé de procéder à un suivi de ces annonces et d'intervenir lorsqu'il lui semble qu'une entreprise instaure le travail du samedi. A ce sujet, il a fallu envoyer de nombreux courriers rappelant que le samedi est un jour chômé.

**René Schouwey**



## **Commission du FRIBOURGFONDS**

La Commission a été dirigée par le Président de l'Entente Paritaire Fribourgeoise du secteur principal de la construction, Armand Jaquier. La commission a fonctionné à quatre reprises pour régler les affaires courantes, ainsi que pour préparer l'assemblée annuelle de l'Entente. Elle s'est chargée, comme le prévoient les statuts, de gérer les trois fonds paritaires en respectant au mieux le budget adopté par l'assemblée des délégués.

Comme tous les ans, lors de ses différentes séances, le bureau a prononcé plusieurs décisions relatives à l'utilisation des fonds de notre institution. Celle-ci sont plus ou moins les mêmes chaque année. On relève notamment :

- le maintien de sa participation au financement de la commission tripartite de surveillance du travail au noir
- l'octroi de participations financières pour l'écolage à différentes personnes ayant suivi l'école de contremaîtres ou de conducteurs de travaux
- le financement des caisses à outils et des souliers de sécurité pour les apprentis maçons et carreleurs
- l'attribution de diverses prestations à des personnes en formation
- la poursuite de son aide à la promotion des métiers manuels en accordant des prix aux apprentis réussissant la meilleure moyenne pratique lors des examens finaux

Une des priorités de la commission est de définir l'utilisation future des ressources du PARIFONDS CONSTRUCTION. On a pu le constater, les comptes se portent de mieux en mieux et l'association dispose enfin d'un capital propre. Suite à l'héritage du passé, des accords ont été négociés concernant les montants versés, chaque année, aux partenaires. Pour éviter des problèmes à l'avenir, il est nécessaire de définir dès à présent la manière dont les fonds supplémentaires seront utilisés, lorsqu'un capital suffisant aura été créé. On pense entre autre aux ristournes envers les associations d'employés et à celles des cadres, à des participations en faveur de la formation professionnelle, aux prestations des différents fonds cantonaux, etc. L'indemnisation des partenaires ou une augmentation des moyens de la commission paritaire devra aussi faire partie de l'analyse.

## **Commission tripartite de surveillance du Travail au Noir (CTN)**

**Activités de la commission, du Bureau et du secrétariat** → Trois séances ont été nécessaires à la commission pour exécuter les tâches qui lui incombent dont les principales sont :

- l'approbation des comptes 2005
- l'élaboration du budget 2007
- le suivi du travail du bureau, du secrétariat et de l'inspectorat
- l'étude et la prise de position sur la LEMT (Loi sur l'emploi et le marché du travail)
- l'étude de l'intégration d'autres secteurs de l'économie
- la fixation de la politique de contrôle

Pour liquider les affaires courantes, le Bureau s'est réuni à cinq reprises. Le traitement des rapports et des réclamations sur les décisions d'émoluments ont occupé un peu plus de la moitié du temps des séances. Pour le reste, il s'est occupé à traiter les affaires courantes et à réaliser les tâches déléguées par la commission, notamment l'étude de l'intégration d'autres secteurs de l'économie et la préparation de la prise de position sur la LEMT.

Pour le secrétariat, à part les activités usuelles, une aide particulière a dû être apportée aux inspecteurs dans le cadre du traitement de gros dossiers.

**Finances** → Plusieurs exercices déficitaires notamment en 2002 et 2003 avaient précipités les finances de la commission dans les chiffres rouges. Depuis 2004, les comptes annuels se sont régulièrement soldés par un bénéfice. A la fin 2006, nous avons eu le plaisir de constater

que le déficit cumulé, s'élevant à plus de 68'000 francs à la fin 2004, avait été totalement résorbé. Le capital de la CTN au 31.12.2006 était de l'ordre de 6'000 francs.

**Activité des inspecteurs** → Au moment où nous écrivons ce rapport, les statistiques pour l'année 2006 ne sont pas encore connues. Par contre on peut d'ores et déjà dire que la perspicacité des inspecteurs a été mise à rude épreuve par le contrôle des travailleurs détachés. Cette tâche, comme nous le verrons un peu plus loin a parfois demandé beaucoup de temps, non seulement pour les inspecteurs, mais aussi pour le secrétariat.

**Résultats** → Comme chaque année, les statistiques détaillées sont publiées dans le rapport de la commission qui paraît au début juillet. Celui-ci peut être obtenu sur simple demande au secrétariat de la FFE.

**Constats** → Les constats relevés lors du rapport quinquennal sont pour la plupart confirmés. Pour mémoire, nous avons indiqué qu'une nouvelle forme d'économie avait fait son apparition, des entreprises, souvent petites, se créant et disparaissant fréquemment après deux ou trois ans. Généralement dirigées par des personnes établies en Suisse, depuis quelques années, engageant du personnel provenant principalement de pays non membres de l'UE, par des intermédiaires tenant ces travailleurs par la peur. Ces entreprises profitent de leurs collaborateurs en les payant généralement misérablement et en ne les déclarant pas aux assurances sociales (20% d'économie pour l'employeur). Le travail administratif de ces entreprises n'est pas effectué à satisfaction et il arrive qu'aucune comptabilité ne soit tenue. Les cotisations aux institutions sociales ne sont que rarement payées tout comme les impôts. Comme dit précédemment, après deux ou trois ans d'activité, ces entreprises sont en faillite. Mais avant, les personnes qui dirigent ces sociétés en recréent une ou plusieurs autres sous la forme de sociétés à responsabilité limitée, mais de plus en plus fréquemment sous la forme de sociétés anonymes à l'étranger. Cette forme juridique permet, en ouvrant une succursale en Suisse, de bénéficier de tous les avantages que procure la société anonyme pour un modeste capital de 5'000 francs. Ces entreprises sont actives dans le secteur de la plâtrerie-peinture où elles travaillent en sous-traitance pour des entreprises bien établies. Ce phénomène est aussi apparu dans le carrelage. Dans le secteur principal de la construction, il commence à prendre de l'ampleur, mais généralement les entreprises de ce genre ne travaillent pas pour des sociétés de maçonnerie ou de génie civil, mais pour des entreprises générales ou des directions de travaux.

**Les constructeurs tchèques, nouveau et inquiétant** → Dans le courant de l'année passée, nous avons contrôlé à plusieurs reprises des entreprises tchèques qui oeuvrent en Suisse avec des travailleurs détachés. Ces sociétés sont généralement actives dans le second œuvre, plus particulièrement dans la réalisation de villas préfabriquées à structures en bois. Ces sociétés connaissent relativement bien la législation sur les travailleurs détachés et ne se gênent pas pour la contourner par tous les moyens. En effet, dans plusieurs cas, nous avons constaté qu'elles fabriquent vraisemblablement de fausses fiches de salaires et fournissent de fausses preuves de paiement.

**Un gros dossier : 32 travailleurs tchèques sans autorisation de travail** → Au cours du deuxième trimestre de l'année 2006, nos inspecteurs ont eu fort à faire sur deux chantiers de la même entreprise qui occupaient 32 travailleurs tchèques sans autorisation de travail. Cette entreprise suisse a engagé très probablement ses travailleurs pour contourner le problème de la limitation du séjour posé par la loi sur les travailleurs détachés (Ldét). En effet, la plupart de ces ouvriers étaient déjà venus en Suisse pour leur employeur tchèque et avaient épuisé les 90 jours de travail possibles selon la Ldét.

En dehors de la question du séjour, plusieurs infractions ont été relevées, non respect des conventions collectives, non respect des législations sur les assurances sociales et non respect de législations fiscales.

Le plus difficile de l'enquête a été de déterminer qui était le vrai employeur de ces ouvriers. Cette interrogation était justifiée par le fait que les travailleurs étaient payés en Tchéquie par l'entreprise tchèque avec de l'argent "versé" par l'entreprise suisse. Finalement, ce n'est qu'après plusieurs mois d'enquête que nous avons eu des documents concordants, des deux entreprises, affirmant que l'entreprise suisse était l'employeur.

Il n'en demeure pas moins qu'à ce jour, nous ne savons pas combien les ouvriers ont été effectivement payés. L'entreprise nous a bien remis une liste des montants versés aux travailleurs, acquittés par ceux-ci, mais nous doutons même de l'authenticité de certaines



signatures. Actuellement, ce dossier est dans les mains des instances compétentes pour traitement et décision.

**Trop facile** → La société tchèque impliquée dans le cas ci-dessus, suite aux ennuis rencontrés, a maintenant ouvert une société dans le canton de Berne où elle a obtenu des permis L pour 50 travailleurs. Selon les premiers contrôles réalisés, elle paie ces ouvriers en Tchéquie. Lorsque les inspecteurs demandent les preuves de paiement du salaire ce sont toujours les mêmes listes qui sont remises ! Il est tout de même étonnant que des travailleurs se déplaçant continuellement ne reçoivent pas leur argent sur un compte postal ou bancaire !

**Mesures et perspectives** → Dans le rapport quinquennal, nous avons proposé quelques mesures. Malheureusement, celles-ci ne permettent pas de régler les problèmes rencontrés lors du contrôle des entreprises étrangères. De l'avis de beaucoup, la seule mesure efficace dans tous les cas de figure serait la fermeture provisoire du chantier, car pour une entreprise, subir une telle mesure, serait mauvais pour l'image et de plus elle subirait très rapidement la pression du maître d'ouvrage. Elle permettrait, sans aucun doute, d'obtenir toutes les informations nécessaires au contrôle voir même des garanties de respect des législations sociales et des conventions collectives.

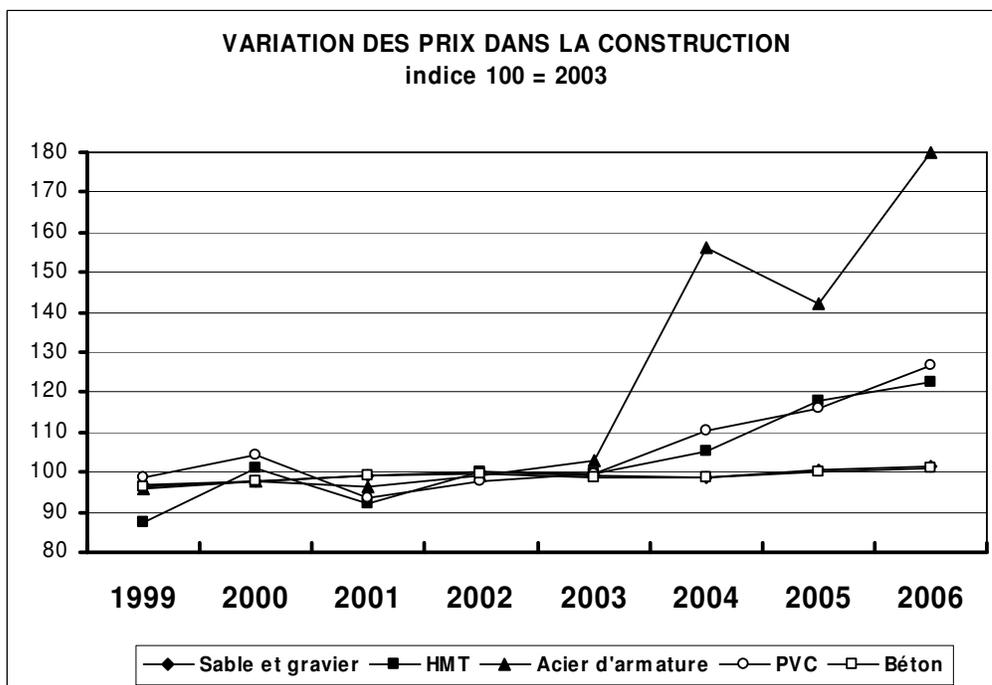
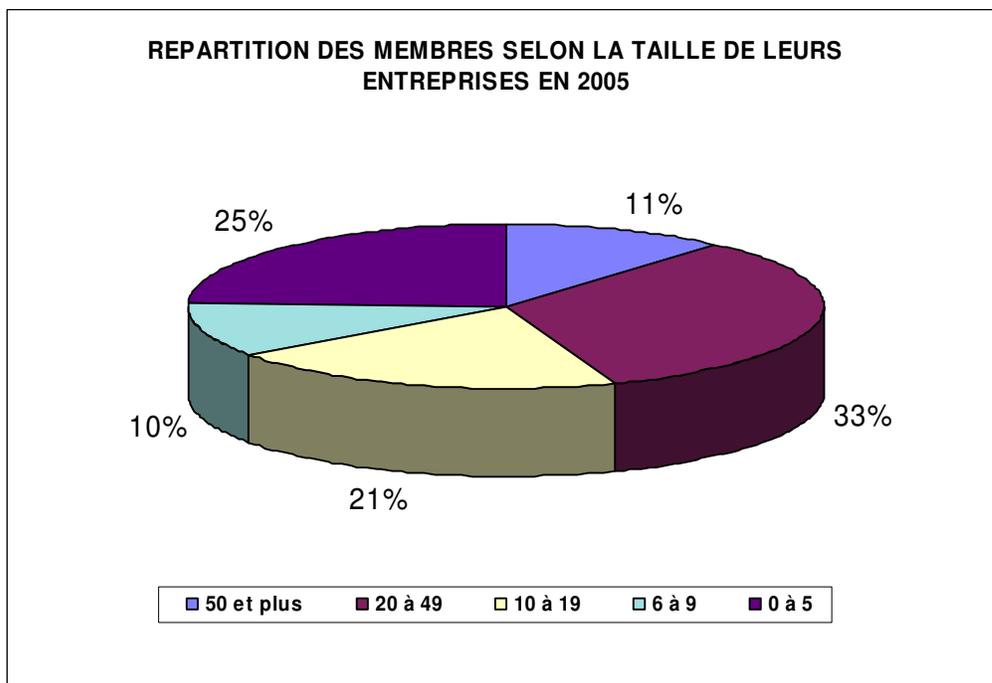
Selon les déclarations dans la presse de Marc Genilloud, chef du Service public de l'emploi, il semble que le monde politique a pris conscience du problème et que la possibilité de fermer un chantier sera intégrée dans la future loi sur l'emploi et le marché du travail.

Si l'on en vient aux perspectives, c'est justement aux conséquences de cette loi sur l'emploi et le marché du travail que la commission devra s'adapter, ceci parallèlement à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le travail au noir. Aujourd'hui l'avenir de la commission n'est pas défini tout comme les structures de contrôle pour le futur !

**René Schouwey**

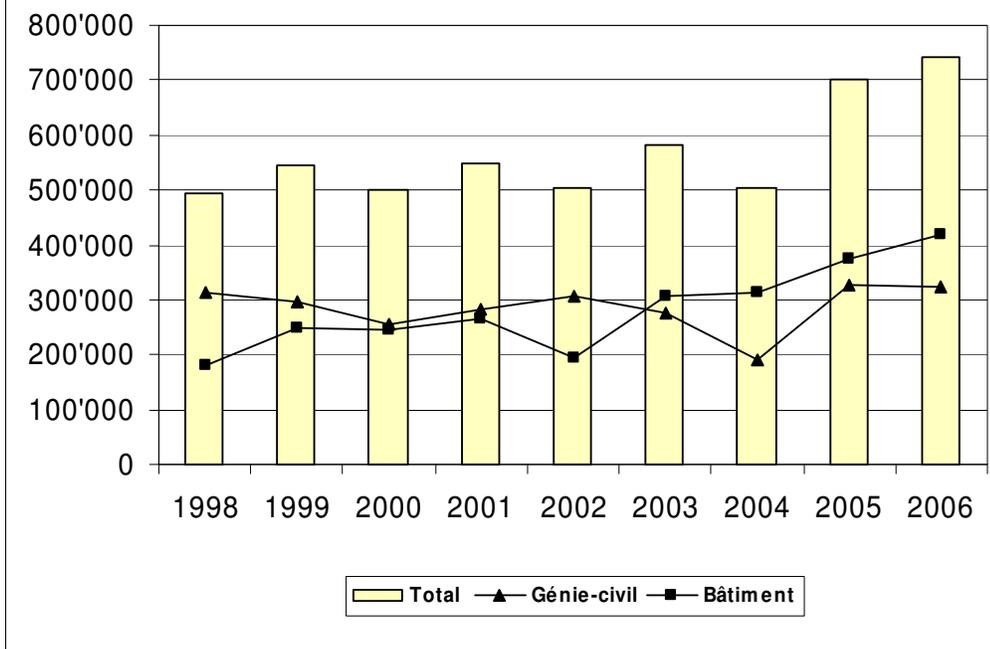


# STATISTIQUES / STATISTIKEN

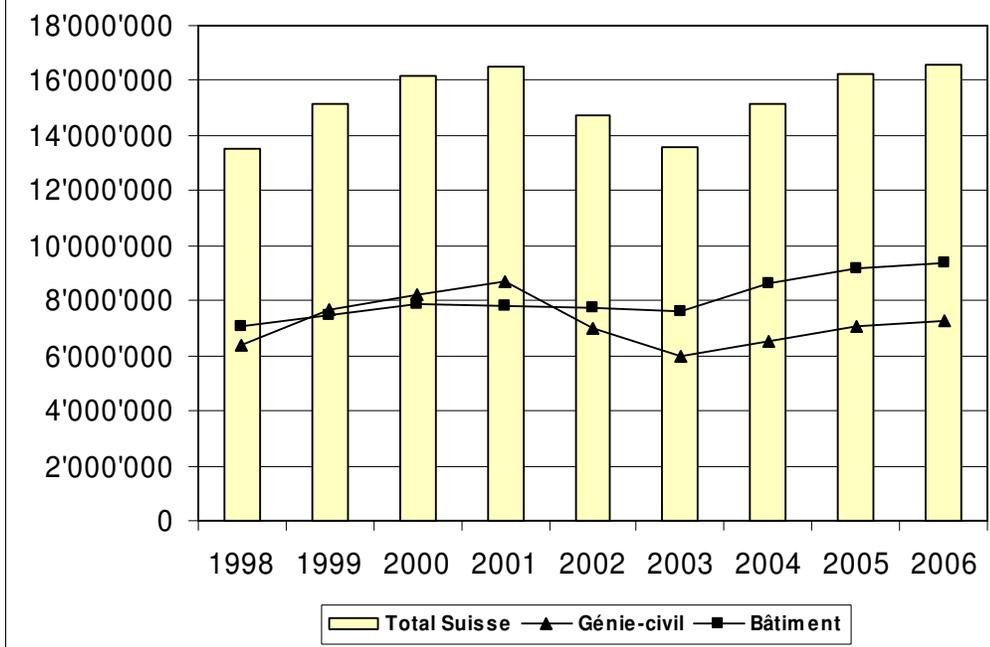




### EVOLUTION DES COMMANDES DANS LE CANTON DE FRIBOURG



### EVOLUTION DES COMMANDES AU NIVEAU SUISSE



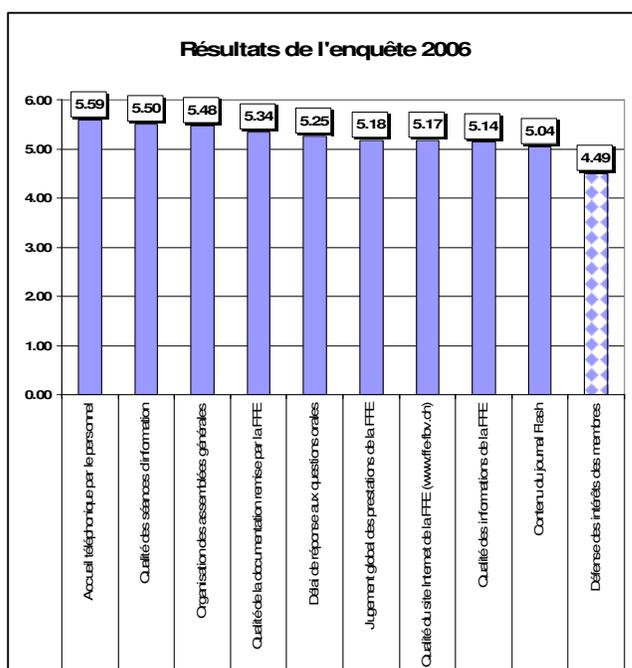


# LE MOT DU MANAGER

Etablir un rapport annuel, c'est l'occasion de se pencher une fois par an sur l'activité passée et de mesurer ainsi le chemin parcouru. Et quel chemin !

La Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs s'engage clairement pour soutenir et défendre les intérêts de ses membres. Elle se donne les moyens d'être au niveau cantonal au premier plan. D'ailleurs le Comité l'a formulé clairement dans sa politique qualité avec la déclaration suivante :

**Nous participons à l'évolution du « monde de la construction » en professionnels, nous soutenons activement nos membres et défendons les intérêts de la branche.**



La mission est pour le moins claire et la première enquête de satisfaction a montré clairement que nous étions sur la bonne voie. Il y a certes encore du travail pour soutenir nos membres et défendre leurs intérêts, comme le montre le graphique ci-contre.

Néanmoins, cette première enquête relève un taux de satisfaction élevé pour l'ensemble des activités déployées par l'association. Ces résultats remarquables nous encouragent à poursuivre notre engagement avec conviction.

Je tiens à remercier tout le personnel de la FFE qui est à l'origine de ce succès, couronnant ainsi un travail d'équipe.

Au nom du personnel, j'adresse un grand merci à nos membres et au comité pour la confiance témoignée.

**FEDERATION FRIBOURGEOISE DES ENTREPRENEURS**  
**Le Manager**

**Jean-Daniel Wicht**

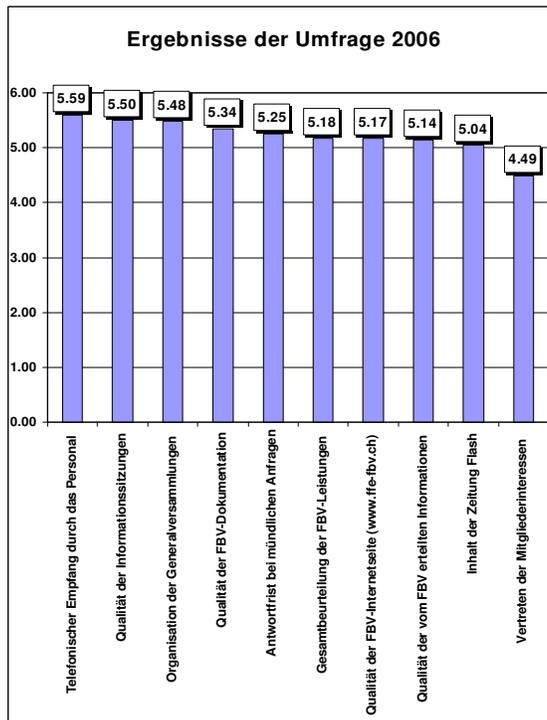


# DAS WORT DES MANAGERS

Einen Jahresbericht aufzustellen gibt die Gelegenheit, sich einmal pro Jahr über die vergangenen Aktivitäten zurück zu kommen und somit den durchgemachten Weg durchzugehen. Und welchen Weg!

Der Freiburgische Baumeisterverband setzt sich klar für die Unterstützung und Verteidigung der Interessen seiner Mitglieder ein. Sie gibt sich die Mittel dem kantonalen Niveau auf erstem Plan mitzuhalten. Im übrigen hat der Vorstand es deutlich in seiner Qualitätspolitik mit der folgenden Erklärung formuliert:

**Wir nehmen an der Entwicklung des Baugewerbes fachmännisch teil und unterstützen aktiv unsere Mitglieder und verteidigen die Interessen der Branche.**



Die Aufgabe ist mindestens klar und die erste Untersuchung der Zufriedenheit hat eindeutig gezeigt, dass wir auf dem guten Weg waren. Es gibt sicherlich noch Arbeit, um unsere Mitglieder zu unterstützen und ihre Interessen zu verteidigen, wie auf dem nebenstehenden Graphik gezeigt wird.

Trotzdem hebt diese erste Untersuchung eine grosse Zufriedenheit für die Gesamtheit der Aktivitäten hervor, welche durch den Verband entfaltet wurden. Seine bemerkenswerten Ergebnisse ermutigen uns, unsere Verpflichtung mit Überzeugung zu verfolgen.

Herzlichen Dank an das Personal des FBV, welches diesem Erfolg viel beigebracht hat; die Krönung einer guten Teamarbeit.

Im Namen des Personals bedanke ich mich gegenüber den Vorstandsmitgliedern für das entgegengebrachte Vertrauen.

FREIBURGISCHER BAUMEISTERVERBAND

Le Manager

Jean-Daniel Wicht



# ANNEXES AU RAPPORT ANNUEL

*Liste des membres du Comité de la FFE*

*Liste des membres de la FFE*

*Liste des membres honoraires*

*Liste des membres vétérans*